



**Procès-verbal de la 31^e Assemblée générale du RAAV qui a eu lieu
le samedi 17 septembre 2022 à 13h30
au Centre St-Pierre (salle 100, Marcel-Pépin) 1212, rue Panet à Montréal**

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
 2. Règles de fonctionnement de l'Assemblée
 3. Nomination du ou de la président·e d'Assemblée
 4. Nomination du ou de la secrétaire d'Assemblée, du ou de la président·e d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs·trices
 5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 17 septembre 2021
 7. Suivi de l'AGA du 17 septembre 2021
 8. Rapport de la présidence
 9. Rapport de la trésorerie
 - 9.1 Présentation des états financiers vérifiés au 31 mars 2022
 - 9.2 Nomination d'un·e expert·e-comptable
 - 9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2022-2023
 10. Recommandation de membre d'honneur :
Récipiendaire du Prix Paul-Émile-Borduas de 2021 (André Fournelle)
 11. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration
 12. Priorités d'actions 2022-2023; période de questions
 13. Élection au Conseil d'administration
 - 13.1 Recommandations du CA : postes non-artiste (2 postes)
 - 13.2 Recommandation du CA : poste au CA de CARFAC
 - 13.3 Élection des administrateurs·trices (3 postes)
 14. Autres sujets
 15. Clôture de l'Assemblée (prévue pour 15h30)
-

1. Ouverture de l'Assemblée

Le président David Farsi souhaite la bienvenue aux membres du RAAV et déclare l'assemblée ouverte à 13 h 41.

2. Règles de fonctionnement de l'Assemblée

Le président David Farsi énonce que les règles de fonctionnement de l'Assemblée générale annuelle respectent le Code Morin.

3. Nomination du ou de la président·e d'Assemblée

Résolution AGA 2022-01

David Farsi propose, appuyé de Pierre-Yves Angers, Pierre Rousseau comme président d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le président d'assemblée Pierre Rousseau souhaite la bienvenue aux membres.

4. Nomination du ou de la secrétaire d'Assemblée, du ou de la président·e d'élection, du ou de la secrétaire d'élection et des scrutateurs·trices

Résolution AGA 2022-02

Il est proposé par Lise Létourneau, appuyé par Lucette Tremblay, de nommer Hélène Pappathomas secrétaire d'assemblée, Pierre Rousseau président d'élections, Claire Duclos secrétaire d'élection, Nathalie Dussault et Sylvain Faucher scrutatrice et scrutateur.

Adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée Pierre Rousseau fait la lecture de l'ordre du jour et présente l'activité hommage qui aura lieu dès après l'assemblée générale vers 15 h 30.

Résolution AGA 2022-03

Nicole Francoeur propose, appuyé par Renée Gélinas, l'adoption de l'ordre du jour tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 17 septembre 2021

Résolution AGA 2022-04

Il est proposé par Nicole Francoeur, appuyé par Shelley Freeman d'adopter le procès-verbal du 17 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

7. Suivi de l'AGA du 17 septembre 2021

Aucun sujet traité.

8. Rapport de la présidence

Le président David Farsi souhaite la bienvenue aux membres à la 31^e assemblée générale du RAAV pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2022. Il présente son rapport annuel de la présidence en cinq axes et en fait la lecture.

Les axes du rapport de la présidence :

Axe 1 - Actions politiques et lobbying

Axe 2 - Améliorations des conditions de pratique professionnelle

Axe 3 - Stratégies de communication et image de marque du RAAV

Axe 4 - Représentativité du RAAV et gouvernance

Axe 5 - Développement de projets mobilisateurs

Le président mentionne que l'année se terminant au 31 mars 2022 a été particulièrement riche en développements signifiants pour l'avenir des conditions de pratique des artistes en arts visuels et adresse ses remerciements aux membres du conseil d'administration, à l'équipe du RAAV et à tous les invités et intervenants pour leur écoute.

Renée Gélinas, s'informe au sujet de l'ISNI (International Standard National Identity) et demande à qui s'adresser en cas d'un besoin de révision des informations publiées. La directrice générale Maryse Beaulieu l'invite à écrire au RAAV à cet effet afin d'en assurer le suivi et l'informe que c'est la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) qui pilote l'ISNI.

Frédéric Cordier, l'agent de développement numérique (ADN) du RAAV présente le site de BAnQ (banq/isni) sur l'écran de projection démontrant aux membres la marche à suivre pour remplir le formulaire d'adhésion.

Renée Gélinas exprime son désir d'avoir des présentations en présentiel sur le projet Imprimo afin de pouvoir mieux comprendre ce projet en tant qu'artiste.

Lise Létourneau souligne la belle campagne virtuelle d'Imprimo, mais précise que ce serait important d'avoir d'emblée le français.

Shelley Freeman s'informe à propos de la publication du rapport du président sur le site internet du RAAV. La directrice générale Maryse Beaulieu lui confirme que celui-ci sera publié prochainement.

9. Rapport de la trésorerie

9.1 Présentation des états financiers au 31 mars 2022

Sébastien Rosato-Blanchette se présente à l'assemblée en tant qu'auditeur de la firme indépendante Roland-Naccache et Associés émettant pour la première fois les états financiers du RAAV pour l'exercice se terminant au 31 mars 2022.

Il résume l'opinion sans réserve, ou opinion standard citée en page 1 de l'audit : À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but non lucratif.

Il invite l'assemblée à consulter les Résultats comparatifs 2022 et 2021 (page 6). Il explique qu'en 2022, l'excédent des produits sur les charges au montant de 20 401 \$ en comparaison avec l'excédent des produits sur les charges de 74 245 \$ en 2021, s'explique par deux facteurs principaux soit les subventions ponctuelles (non récurrentes) octroyées pour parer à la crise sanitaire de la Covid-19 l'an passé et de meilleurs résultats obtenus pour les subventions au projet cette année.

Produits

Il précise que l'augmentation des produits de 214 734 \$ au 31 mars 2022 totalisant la somme de 914 984 \$ par rapport à 700 250 \$ l'an passé, est constituée principalement de

subventions, les autres revenus étant légèrement augmentés à l'exception du site internet de Cova-Daav (dont le projet est terminé..) ~~la subvention est non récurrente cette année.~~

Annexe A - Subventions

Les principales variations de subventions au niveau fédéral en 2022 sont celles du Conseil des arts du Canada (CAC) avec Imprimo 400 249 \$ et Ontologie au montant de \$ 11 017 (le total alloué étant de 495 000 \$ pour ces deux subventions). Les autres subventions fédérales, soit CAC pour la Covid-19, Patrimoine Canada pour le site internet de Cova-Daav et la subvention du prêt d'urgence du Canada et sa portion non remboursable, étant non récurrentes cette année.

Les subventions provinciales et municipales ainsi que le comité sectoriel se maintiennent dans la stabilité.

Charges

Annexe B - Services aux membres

La seule augmentation notable des charges au montant total de 757 861 \$ par rapport à celui de 471 010 \$ l'an passé réside dans le poste des subventions du CAC c'est-à-dire les projets Imprimo pour les services de Prescient Innovations et Ontologie pour les services d'un consultant en structures de données.

Les autres postes de salaires, honoraires, site internet, etc. sont stables.

Le Bilan (p.4)

Sébastien Rosato-Blanchette précise qu'un bilan est une photo de la situation financière d'un organisme à un moment précis. Au 31 mars 2022 (soit à la fin de l'exercice financier du RAAV), l'actif net du RAAV (qui se compose de l'actif moins le passif) est de 130 096 \$ ce qui représente un surplus de 20 401 \$ par rapport à l'an passé.

Il présente le détail de l'actif net du RAAV pour l'exercice 2021-2022 en mentionnant que l'actif net constitue la richesse d'un organisme et qu'il est composé des trois éléments suivants :

- Investi en immobilisations : Matériel informatique et autres au montant de 5 793 \$ (voir notes complémentaires, p.10).
- Affectations internes : Fonds de défense (9 598 \$) et de formation (4 569 \$) totalisant 14 167 \$ dont l'affectation des sommes est possible pour des projets sur résolution du Conseil d'administration.
- Non affecté : Fonds de roulement ou argent en réserve au montant de 110 436 \$.

Actif à court terme

Le montant de subvention à recevoir représente un versement datant de l'an passé reçu après le 31 mars 2021, soit 6 900 \$.

Passif à court terme

Sébastien Rosato-Blanchette spécifie que le poste Crédeur a augmenté, car il s'agit d'une facture pour Imprimo qui a été payée après la fin de l'exercice 2021. Au poste des subventions reportées, il s'agit principalement du Conseil des arts du Canada (Ontologie et Imprimo) et du Conseil des arts et des lettres du Québec pour le poste d'agent de développement numérique (ADN).

En réponse à la précision demandée par le président d'assemblée Pierre Rousseau

concernant le redressement, l'explication donnée est la suivante : l'an passé le RAAV a obtenu un prêt d'urgence de 60 000 \$ de l'Agence de revenu du Canada, prêt bénéficiant d'un pardon de dettes de 20 000 \$ s'il était remboursé en totalité au 31 décembre 2023. Le redressement suivant a eu lieu : On doit constater 40 000 \$ dans le Passif à court terme et non 60 000 \$ en 2021 et en 2022. Au moment du remboursement, 20 000 \$ sera constaté en revenu.

Cécile Comblen s'informe du taux d'intérêt du prêt d'urgence du Canada. L'auditeur confirme qu'il s'agit d'un très faible taux d'intérêt dans le compte Avantage Entrepreneur Desjardins.

Le président d'assemblée Pierre Rousseau demande également si le RAAV possède une marge de crédit. MM. Rosato-Blanchette et Sylvain Faucher confirment la disponibilité d'une marge de crédit non utilisée au montant de 20 000 \$.

Le président d'assemblée Pierre Rousseau s'informe s'il y a d'autres questions ou commentaires et remercie le comptable pour sa présentation.

9.2 Nomination d'un-e expert-e-comptable

Le président d'assemblée Pierre Rousseau présente à l'Assemblée la candidature de la firme indépendante Roland Naccache et Associés en tant qu'expert-comptable pour le prochain exercice financier.

Résolution AGA 2022-05

Lise Létourneau propose, appuyée par Francine Metthé, de nommer la firme Roland Naccache et Associés auditeur indépendant, experts comptable du RAAV pour l'exercice financier se terminant au 31 mars 2023.

Adopté à l'unanimité.

9.3 Présentation des prévisions budgétaires de 2022-2023

Sylvain Faucher, adjoint administratif du RAAV, présente les prévisions budgétaires 2022-2023.

Il informe les membres que la majorité des revenus sont confirmés.

Il souligne que le projet Imprimo est terminé et que le projet Ontologie ou données liées redémarrera cette année avec une prévision de dépenses d'environ 300 000 \$. Les charges sont sensiblement les mêmes sauf pour les deux subventions du Conseil des arts Canada. Il souligne que les frais d'administration au montant de 12 % sont en conformité avec les standards reconnus de saine gestion.

Cécile Comblen s'informe au sujet de la cotisation des membres au montant de 135 000 \$ dans la prévision des revenus autonomes. Sylvain Faucher explique que notre membrariat compte 1 600 membres actuellement et qu'il fluctue au cours de l'année c'est-à-dire qu'environ 10 % de nos membres paient une cotisation dégressive en fonction de la date de leur adhésion.

10. Recommandation de membre d'honneur

Le président d'assemblée Pierre Rousseau fait référence aux règlements du RAAV en indiquant que tout membre récipiendaire du Prix Paul-Émile-Borduas devient de facto membre d'honneur du RAAV. André Fournelle devenait récipiendaire du Prix Paul-Émile-Borduas, le 27 octobre 2021.

Résolution AGA 2022-06

Il est proposé par Lise Létourneau, appuyée par Thérèse Nadeau, d'accueillir André Fournelle comme membre d'honneur.

Adopté à l'unanimité.

11. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration

Résolution AGA 2022-07

Il est proposé par Pierre Tessier, appuyé par Nicole Francœur, de ratifier les actes posés par le conseil d'administration pour l'exercice se terminant au 31 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

12. Priorités d'actions 2022-2023 (période de questions)

La directrice générale Maryse Beaulieu présente les priorités d'action 2022-2023 sous l'angle des cinq axes de la planification stratégique 2021-2025 (voir le rapport du président, Axe 1) et mentionne que le **Projet de loi 35 sur le statut de l'artiste** adopté le 3 juin 2022, constituera l'enjeu stratégique du RAAV car il lui confère le pouvoir de négociation auprès des diffuseurs. Elle mentionne l'importance de poursuivre les revendications de cette avancée issue d'une bataille amorcée depuis plus de trois décennies. Elle confirme avoir fait valoir l'injection de fonds supplémentaires en adéquation avec la mise en œuvre de la nouvelle législation au moment de sa rencontre avec les responsables du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ).

La directrice générale Maryse Beaulieu précise aussi avoir travaillé de concert avec la directrice de CARFAC April Britsky à l'amélioration des conditions de pratiques des artistes en arts visuels par de nombreuses actions et rencontres auprès de décideurs et hauts fonctionnaires afin de mettre en œuvre l'adoption du **Droit de suite** (ou droit de revente) au Canada, notamment auprès du ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Pablo Rodriguez et du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, l'honorable François-Philippe Champagne. Elle mentionne leur participation commune à la Conférence de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) mobilisant plusieurs experts, créateurs et décideurs du milieu artistique et culturel intitulée : « Quel avenir pour le droit d'auteur ? » qui a eu lieu les 31 mai et 1er juin 2022. Elle souligne avoir présenté une allocution sur le droit de suite et avoir rencontré la directrice générale de la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP), située à Paris, Marie-Anne Ferry Fall. Elle annonce qu'éventuellement dans cette mouvance, elle fera appel à la mobilisation des membres pour la défense des droits d'auteur au niveau provincial et fédéral. Elle souligne en terminant sa représentativité du RAAV auprès des médias nationaux, notamment par des entrevues à la radio de la presse canadienne et auprès de la presse généraliste.

Période de questions

Lucette Tremblay s'informe à propos de la nouvelle plateforme Cultive. La directrice générale explique que désormais le RAAV présente ses formations par le biais de cette plateforme en ligne. Nathalie Dussault qui est la répondante de la plateforme Cultive en tant que coordonnatrice à la formation continue, confirme que le RAAV est le premier utilisateur de cette plateforme initiée par Compétence Culture.

Cécile Comblen s'informe à propos de l'application du projet de loi 35 sur le statut de l'artiste. La directrice générale Maryse Beaulieu explique que la rédaction des avis de négociation prendra un certain temps et que les retours seront plus aisément effectifs une fois la première entente collective

signée. Elle explique que l'entente avec le Musée des beaux-arts du Canada (MBAC) qui s'est conclue, suite à une décision de la Cour Suprême du Canada après 10 années d'efforts, a ouvert la législation.

Le président d'assemblée Pierre Rousseau témoigne, en faisant un parallèle avec le milieu théâtral au sein duquel il a œuvré sous la loi S-32.1, qu'après la signature de la première convention collective (qui avait nécessité six années de travail), les autres ententes avaient été conclues beaucoup plus rondement, avec un délai maximal de deux ans pour répondre à un avis de négociation.

Thérèse Nadeau s'informe à propos du projet des données liées du CAC, Ontologie. Maryse Beaulieu indique qu'Imprimo est maintenant lancé, mais qu'Ontologie (Données liées) est encore en redéploiement et que le RAAV est en pourparlers avec certaines firmes à ce sujet. Elle souligne le travail assuré par l'agent de développement numérique (ADN) Frédéric Cordier pour la bonne marche de ces projets.

Thérèse Nadeau s'informe également à propos d'ENOAC (L'Entrepôt numérique d'œuvres artistiques contemporaines). Maryse Beaulieu répond que ce site est en statu quo et que son déploiement est à évaluer.

13. Élection au Conseil d'administration

13.1 Recommandations du CA : postes non-artistes (2 postes)

Le directeur d'assemblée Pierre Rousseau invite Marie-Claude Plante à se présenter. Elle se présente comme étant originaire de Sherbrooke et fondatrice de l'entreprise *De cause à effets* en 2021. Son entreprise qui œuvre également dans le créneau de l'économie sociale, favorise de meilleures conditions de pratique professionnelle en créant des maillages arts-affaires entre les artistes et le milieu des affaires de Sherbrooke.

Il invite la directrice générale Maryse Beaulieu à présenter François Le Moine. Elle le présente en tant qu'avocat en propriété intellectuelle possédant son propre cabinet et président de l'ALAI (Association littéraire et artistique internationale) du Canada.

Le CA propose Marie-Claude Plante et François Le Moine comme membres non artistes.

Résolution AGA 2022-08

Gaétane Dion propose, appuyée de Nicole Francoeur de nommer Marie-Claude Plante et François Le Moine comme administrateurs non artistes au CA du RAAV.

Adopté à l'unanimité

13.2 Recommandation du CA : poste au CA de CARFAC

Le président d'assemblée Pierre Rousseau invite Shelley Freeman à se présenter.

Shelly Freeman, membre du Conseil d'administration du RAAV depuis 2021, fait part à l'Assemblée de son appréciation du travail de représentation du RAAV au sein du conseil d'administration de CARFAC qui est dûment accrédité pour représenter les artistes en arts visuels et médiatiques des autres provinces canadiennes.

Résolution AGA 2022-09

Lana Greben propose, appuyée de Francine Metthé, d'élire comme membre du CA, Shelley Freeman pour qu'elle soit nommée par le CA du RAAV pour siéger comme représentante du RAAV au CA de CARFAC.

Adopté à l'unanimité.

13.3 Élection des administrateurs-trices (3 postes)

Lise Létourneau et Lana Greben sont en réélection cette année et un poste est vacant

Le président résume le règlement :

Trois disciplines doivent être représentées soit picturalité, temporalité et spatialité et trois candidats doivent provenir des régions. Il est spécifié que les membres non artistes qui exercent leur droit de vote au sein du conseil d'administration ne peuvent cependant pas l'exercer à l'Assemblée générale.

Le président ouvre la période d'élection. La directrice générale mentionne qu'il y environ 5 réunions par année ainsi que du travail au sein des comités. Certaines réunions sont virtuelles.

Lise Létourneau et Lana Greben acceptent de poursuivre leur mandat.

Lise Létourneau propose Thérèse Nadeau; Thérèse Nadeau accepte.

Trois personnes se présentent et trois postes en élection, donc Lise Létourneau, Lana Greben et Thérèse Nadeau sont élues par acclamation.

14. Autres sujets

Lise Létourneau demande que le point *In Memoriam* fasse partie de l'ordre du jour de toutes les assemblées générales et que la liste des personnes décédées dans l'année soient portées au procès-verbal.

Le président d'assemblée et la directrice générale Maryse Beaulieu invite les membres à assister à **l'Activité hommage** qui suivra l'AGA. Cette activité présentée par Lise Létourneau rendra hommage aux artistes et artisans du RAAV qui se sont battus au fil des ans pour la révision de la loi québécoise sur le statut de l'artiste.

15. Clôture de l'Assemblée (prévue pour 15h30)

Résolution AGA 2022-10

Pierre Tessier propose, appuyé Lucette Tremblay la levée de l'Assemblée.

L'Assemblée se termine à 15 h 14.

Membres présents : Avery Zhao-Djokic, Bob McKenna, Cécile Comblen, Céline Boucher, David Farsi, Florence Maltais, Francine Metthé, Gaëtane Dion, Lana Greben, Lise Deschâtelets, Lise Létourneau, Lucette Tremblay, Lucie Hamel, Marcel Huguet, Nicole Francœur, Patricia David, Pierre Yves Angers, Pierre Tessier, Rachel Gagnon, Renée Gélinas, Shelley Freeman, Sylvie Ladislas Rochette (Syl Lad), Terrance Frank Lazaroff, Terry Cipelleti, Thérèse Nadeau, Yves Louis-Seize et Zahra BuAli.

Observatrices : Marie-Claude Plante et Suzanne Ricard.

Il faut inclure le rapport du président et les états financiers à la suite.